

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

OBJET : Délégation de signature à M. Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY ;

Vu les articles L.2122-30, R.2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE



ARTICLE 1^{er} : Il est donné délégation permanente est donnée à M. TEXIER Patrick, Directeur Général des Services de la Commune, à l'effet de signer tous actes, à l'exclusion des délibérations, arrêtés et actes relevant de la décision du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal données au Maire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

A Bellevigny, le 6 février 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Handwritten signature of Philippe Briaud and the official seal of the Municipality of Bellevigny (Vendée).

Notifié à l'intéressé le 8.02.2023

Signature



Handwritten signature in blue ink.